

République Française Département du Nord

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	14
Pour	Contre	Abstention
16	0	0

Date de convocation Le 30 juin 2022

Objet de la délibération

ADOPTION DU

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 1^{ER} JUIN 2022

CM 2022//07-D01

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture lu 19/07/2022

Extrait du registre Des délibérations du conseil municipal Commune de Capinghem

Séance du 6 juillet

L'an deux mil vingt-deux le 6 juillet, à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur MATHON, Maire de la commune.

Présents: C MATHON, MC FICHELLE, A.TRICOIT, V PARABOSCHI, T. WIDHEN, M. WALICKI, G. TRAPASSO, V. DUCOURAU, S. DUMORTIER, G. OUDAERT, A. KIMOUR, K. UDRY, J. AGNIERAY, M. BILLOIR

Absents excusés avec pouvoir : TREDEZ >pouvoir à MC. FICHELLE, P. MOUCHON >pouvoir à V. PARABOSCHI, JM. CLERFAYT >pouvoir à Ch. MATHON, N. ROUBAUD>pouvoir K. UDRY

Absents excusés sans pouvoir : G. CHATEAU

Secrétaire de séance : V. Ducourau

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le procès-verbal en date du $\mathbf{1}^{\mathsf{ER}}$ JUIN 2022

Monsieur le Maire demande si des modifications sont à apporter. Aucune modification n'est à prévoir

Monsieur le Maire précise que Madame Udry arrivera en retard à la séance du conseil municipal de ce jour et détient un pouvoir au nom de Madame Roubaud. Par conséquent, Madame Udry ne pourra prendre part au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, APPROUVE à l'unanimité,

le procès-verbal du 1^{er} juin 2022

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Christian MATHON, Maire de CAPINGHEM

